



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

Demande de Rectificatif

ឯកសារដើម
ORIGINAL/ORIGINAL
រៀបរយ ថ្ងៃ (Date): 18-Dec-2014, 16:09
CMS/CFO: Sann Rada

Dossier: 002/19-09-2007-ECCC/TC

Cote des documents à rectifier :	ERN(s):	Date de la Demande:	Type de Correction:
E1/184.1	00905897- 00906010	8-12-2014	<input checked="" type="checkbox"/> Correction à apporter à l'original <input type="checkbox"/> Correction à apporter à la traduction <input type="checkbox"/> Nouveau classement

Explications:
Erreur d'interprétation.

Détails:
 Les corrections sont apportées dans la version française:
 - ERN 00905936, p. 37, L.18-19
 - ERN 00905940, p. 41, L.10-11
 - ERN 00905952, p. 53, L.7-8
 - ERN 00905955, p. 56, L. 22
 - ERN 00905983, p. 84, L.24-25
 - ERN 00905998, p. 99, L.11-14, L. 18-25
 La note de bas de page suivante a été ajoutée à cette transcription:
 "Transcription corrigée : Le texte entre les signes (<) et (>) a été corrigé dans le souci d'assurer la cohérence entre les trois versions linguistiques de la transcription."

Déposé par: Reath Panhean

Signature:

Approuvé par le greffier (pour les originaux):

Signature:

Approuvé par le Groupe d'interprétation et de traduction (pour la traduction):

Signature:

1 00753015; ERN en khmer: 00020063; et, en anglais: 00703027.

2 Vous évoquez avec le chercheur... voilà la question qui vous est
3 posée:

4 "Monsieur, est-ce que vous savez qui était le chef de K-25?"

5 [11.03.02]

6 Voilà votre réponse:

7 "Je savais que Pang était chef du bureau et je connaissais Doeun,
8 avec qui j'ai confondu. En effet, Doeun venait souvent à
9 l'entrepôt pour faire des inspections. Par conséquent, je peux
10 conclure que Doeun était sans doute responsable de cet entrepôt."

11 Ma question est la suivante: est-ce que cela vous rafraîchit la
12 mémoire sur les visites fréquentes de Doeun à l'entrepôt pour
13 inspection?

14 M. RUOS SUY:

15 R. Ma mémoire n'était pas... enfin, plutôt, mes souvenirs n'étaient
16 pas très clairs à l'époque. Comme je vous ai dit, je n'ai pas
17 fait très attention à ce qui se passait.

18 Je connaissais seulement ~~n'ai jamais rencontré~~ la personne qui
venait faire des

19 inspections mais je ne l'ai jamais rencontrée. Ce n'est qu'après
~~qu'ils que cette personne aient-ait~~ quitté les lieux que

20 des collègues m'en parlaient.

21 Pour ce qui est de Pang, comme étant chef du bureau, c'était de
22 la spéculation de ma part... ou, plutôt, je... c'était des

23 conclusions que j'avais tirées, mais quelqu'un qui n'avait rien à
24 voir avec les entrepôts ne viendraient pas nécessairement faire

1 opposons à la question car elle invite le témoin à tirer des
2 conclusions.

3 [11.12.37]

4 Me GUISSÉ:

5 Q. Monsieur le témoin, est-ce que la citation que je viens de
6 faire au sujet des rations que vous receviez à l'entrepôt d'État
7 est exacte? Est-ce que ça correspond bien à ce que vous avez
8 indiqué à la personne qui vous interrogeait ce jour-là?

9 M. RUOS SUY:

10 R. Oui, c'est exact. Vous m'avez aidé à me rafraîchir la mémoire,

11 et donc je confirme que nous n'avions pas suffisamment à manger.

Mais nous n'avons jamais dû manger de la bouillie de riz.

12 ~~Et c'était~~ Le riz que nous mangions était du riz vapeur, dans une
casserole à quatre compartiments. Il n'y avait peut-être pas assez à manger, mais
cela n'était pas trop mal non plus car nous n'avons jamais dû manger de la
bouillie de riz. Voilà ce que je voulais dire. ~~divisé en quatre, mais un repas~~
~~normal~~

13 ~~n'était que de la soupe de riz.~~

14 Q. Nous allons passer à un autre sujet parce que le temps est
15 compté.

16 Une autre... un autre point sur lequel je voudrais vous rafraîchir
17 la mémoire, c'est les conclusions que... enfin, ce que vous avez

18 observé lors de la visite de Khieu Samphan. Vous avez indiqué...

19 C'est toujours lors de cet entretien avec DC-Cam - en français,

20 l'ERN 00753016; en khmer: 00020063; et, en anglais: 00703028.

21 [11.14.32]

22 Voilà ce que vous indiquez au sujet du... ce que vous avez constaté

23 de Khieu Samphan. Vous dites:

1 [11.42.44]

2 Q. Vous dites que Khieu Samphan vous a convoqué à cette réunion.
3 De quelle manière vous a-t-il convoqué, ainsi que les autres, à
4 cette réunion?

5 R. Quand Khieu Samphan nous a convoqués... Cela ne veut pas dire

6 qu'il l'a fait directement. ~~C'est~~ Il l'a fait par le biais de M.
Roeung ~~qui en était informé~~

7 ~~par Khieu Samphan~~, et, à son tour, lui nous a dit de prendre des
dispositions pour envoyer des hommes du bataillon et de la compagnie. Ces
dispositions relevaient de M. Roeung. informait d'aller

8 ~~assister à la session.~~

9 Q. Était-ce la façon de procéder qui s'appliquait à chaque fois
10 que vous participiez à des réunions ou des sessions avec Khieu
11 Samphan? Est-ce que, de manière générale, c'était Roeung, le chef
12 des entrepôts d'État, qui vous disait d'aller assister à ces
13 réunions?

14 R. À l'époque, la situation au Cambodge avait changé. Il nous a
15 convoqués à la réunion parce qu'il avait peut-être quelque chose
16 à nous dire concernant la nouvelle situation du Cambodge. Voilà
17 ma propre conclusion.

18 [11.44.26]

19 Q. Merci.

20 Pour ce qui est des points abordés à la réunion, vous en avez
21 déjà parlé, mais je vais revenir sur ce que vous avez déclaré
22 afin de creuser quelque peu la question. Il s'agit du même
23 document et des mêmes cotes ERN. C'est la suite du texte.

24 Voici la question qui vous est posée: "Au cours de cette réunion

1 convoquer des gens pour étudier et établir des structures
2 administratives. Concernant les questions internes, c'était Pol
3 Pot qui enseignait."

4 Question suivante: "Avez-vous jamais étudié avec Nuon Chea?"

5 Réponse: "Oui, j'ai étudié avec lui également."

6 Question: "Qu'enseignait Nuon Chea?"

7 Réponse: "Il enseignait la politique."

8 Question: "Quelle était la différence entre la politique et
9 l'administration?"

10 Réponse: "C'était la même chose, mais, dans un cas, cela
11 concernait l'organisation des structures dans les villages et les
12 communes et de les mettre en ordre. C'est juste un exemple."

13 [11.51.44]

14 Ensuite, plus loin, voici ce que vous précisez:

15 "Concernant l'administration, il parlait de l'organisation de la
16 structure des villages ainsi que de la manière de les surveiller
17 et de les protéger."

18 Commençons par cette dernière partie. Est-ce qu'effectivement, au
19 cours des sessions relatives aux questions administratives, il
20 était question de l'organisation des structures des villages et
21 de la façon de les surveiller et de les protéger?

22 R. (Intervention non interprétée: inaudible) Effectivement.

23 Q. Un peu plus haut, vous dites que la politique et
24 l'administration, c'était la même chose, mais que, dans un cas,
25 il s'agissait de l'organisation des villages et des communes.

1 Vous souvenez-vous d'avoir dit cela en 2004? Que c'était soit
2 Nuon Chea, soit Khieu Samphan qui avait fait écouter la cassette?

3 R. Oui, je m'en souviens.

4 Toutefois, je m'en suis souvenu beaucoup plus clairement par la
5 suite, et c'est Nuon Chea qui a fait écouter la cassette, pas
6 Khieu Samphan.

7 [14.30.59]

8 Q. Merci.

9 C'est suffisamment clair.

10 Il me reste quelques questions avant d'en terminer. Ce matin,
11 vous avez dit qu'à votre avis Khieu Samphan n'était pas l'un des
12 dirigeants suprêmes. Mes confrères ont lu des extraits de
13 déclarations d'autres témoins.

14 Saviez-vous que, dans le cadre du procès, Khieu Samphan a fait
15 des déclarations confirmant qu'il était membre du Comité central?
16 Est-ce que vous le saviez?

17 R. J'aimerais apporter une précision. Que Khieu Samphan ait
18 appartenu ou non au Comité central ou au Comité permanent, je
19 n'en sais rien.

20 Ce que je savais, c'est qu'il était le président du Présidium de
21 l'État. Cela étant dit, les décisions prises l'étaient par le

22 Parti. Ce n'est pas à moi de le défendre. Cela étant, la vérité est
qu'à chaque fois qu'il convoquait le personnel administratif à une réunion ou une
session d'étude, il ne parlait que de la manière ~~quand il a~~

23 ~~participé à des réunions, il s'est borné à nous dire~~ de bien

24 gérer les équipements, ~~nous donnant des conseils et les entrepôts. Je~~
~~ne l'ai jamais vu prendre de décision concernant la gestion de l'entrepôt. Voilà~~
~~tout ce que je voulais vous dire. Il parlait donc de~~

25 ~~l'organisation des entrepôts.~~

1 R. Pour ce qui est de la structure hiérarchique, moi-même, je
2 connaissais seulement Roeung.

3 Q. Quels dirigeants ont rendu visite aux entrepôts?

4 R. Les dirigeants qui venaient aux entrepôts, on en a déjà parlé,
5 il y avait Nuon Chea, Khieu Samphan et d'autres. Ils y sont
6 venus, mais je ne connaissais que certains d'entre eux.

7 [15.33.01]

8 Q. Concernant Khieu Samphan et Nuon Chea, qui sont allés aux
9 entrepôts d'État, ont-ils jamais discuté avec vous ou avec
10 d'autres membres du personnel des entrepôts?

11 R. Quand ils venaient aux entrepôts d'État, je ne les rencontrais

12 pas. Ils donnaient bien sûr des instructions par le biais d'autres
adresses personnes, et je savais qu'ils-

13 ~~Ils~~ nous disaient durant la session d'étude de prendre bien soin des
équipements, mais je

14 ne les "l'ai" jamais rencontrés en personne durant leur visite.

15 Q. Vous dites que les instructions étaient données par le biais
16 d'autrui: en quoi consistaient les instructions qui vous étaient
17 communiquées par l'intermédiaire d'autres personnes?

18 R. Mon supérieur recevait les instructions et conseils de ces
19 dirigeants, ensuite, il relayait ces instructions parmi nous.

20 Quand mon supérieur nous transmettait ces informations, il ne

21 disait pas que cela venait de Khieu Samphan ou de Nuon Chea. Mon

22 supérieur ~~--~~ Roeung, ~~-ou-~~ Teng ou Chuon - nous disait seulement que
nous pour

23 ~~devions~~ respecter nos instructions venues d'en haut ~~et qu'il~~

24 fallait être prudent et responsable et bien prendre soin du matériel de manière

25 à garder à jour un registre exact de la distribution du matériel, afin de ne pas commettre d'erreur ou ne rien perdre du matériel. ~~, à ne perdre ni équipement ni produits.~~